

EPREUVE DU CONCOURS D'ADMISSION

DISCIPLINE VIOLONCELLE - 2023 - 2024

CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROGRAMMES COMMUNS POUR LES CRD DE BOURG-LA-REINE/SCEAUX ET CLAMART

1. Epreuve instrumentale

Date : Mardi 19 septembre à Bourg-la-Reine/Sceaux

Une convocation précisant l'horaire sera envoyée par mail 8 jours avant le concours

Programme :

Une œuvre concertante au choix parmi les œuvres suivantes :

- L. BOCCHERINI : Concerto en si bémol majeur, 1er mouvement.
- A. DVORAK : Concerto pour violoncelle en si mineur, 2ème mouvement
- A. KATCHATURIAN : Concerto pour violoncelle, 1er mouvement jusqu'au chiffre 31
- E. LALO : Concerto pour violoncelle, Finale
- D. KABALEVSKI : Concerto N°1 opus 49, 1er mouvement
- S. PROKOFIEV : Concertino opus 132, Finale
- C. SAINT-SAËNS : 1er Concerto, Finale

Et, une œuvre au choix parmi :

- Un extrait des suites 4, 5 ou 6 de J.B Bach
- Une étude de Popper au choix (opus 73)

Un autre programme d'entrée en CPES dans un CRD ou CRR sera aussi accepté

2. Entretien de 10 minutes portant sur la motivation du candidat et son projet professionnel

Cet entretien avec le jury aura lieu à l'issue de l'épreuve instrumentale.

La lettre de motivation servira de base à cet échange.

3. Test de formation musicale permettant d'évaluer les capacités d'écoute et d'analyse du candidat

Date : envoyée à l'issue du concours d'entrée.

Contenu :

Écrit : Prise de thèmes, dictée à parties manquantes, analyse harmonique et connaissances théoriques.

Oral : Polyrythmie chantée préparée, chant préparé avec paroles, déchiffrage rythmique et déchiffrage chanté.

Ce test est obligatoire et fait partie intégrante du concours d'entrée pour évaluer votre niveau.

Une fois l'étudiant accepté, il sera reçu en septembre par les directeurs ou conseillers aux études pour son inscription pédagogique aux différentes UV de la maquette.